

COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

(procès-verbal adopté par délibération n°2022-10 du 9 décembre 2022)

Le vendredi 7 octobre 2022 à 10 heures 01, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de M. SADDIER.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (124/165), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.

M. SADDIER salue l'ensemble des membres du Comité de bassin et les remercie de leur présence.

Il présente les excuses du Préfet M. MAILHOS qui n'a pas pu assister à la séance et il indique qu'il devra lui-même quitter la réunion à 11h pour assister à la signature du contrat de plan Etat-Région Auvergne Rhône-Alpes, et qu'il reviendra avant la fin de la séance. Il exprime la solidarité du Comité de bassin avec les territoires qui ont été gravement touchés par la sécheresse, qui est similaire, d'après tous les experts, à celle de 1976. Il explique qu'il s'agit d'un bon modèle de ce qui, malheureusement, nous attend dans les décennies à venir. Il souligne toutefois que, malgré tout, le système « eau » a globalement tenu.

Il exprime également sa solidarité aux territoires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, qui ont connu des incendies de forêt extrêmement importants. Il se tourne vers Mme RONDREUX, directrice de la DREAL, qui représente M le Préfet, et lui demande si elle souhaite intervenir.

Mme RONDREUX souhaite donner quelques éléments d'information. Elle rappelle qu'un chantier de planification écologique a été annoncé par la Première Ministre fin août et que le ministre M.BÉCHU, à Marseille, a confirmé que le volet eau serait l'un des premiers chantiers à mettre en œuvre pour cette planification écologique. L'objectif de la planification écologique est notamment d'arriver à la neutralité climatique en 2050. Elle souligne les propos du président SADDIER pour rappeler que le modèle actuel de gestion de l'eau est efficace et a fait ses preuves pendant cette phase de sécheresse inédite.

Elle signale toutefois que le Ministre a demandé aux services de l'État de préparer assez rapidement un retour d'expérience à l'échelle du bassin. Ces travaux devraient permettre d'avoir quelques pistes concrètes d'actions à proposer. Elles seront évidemment partagées avec le Comité de bassin. Elle indique que les services restent à l'écoute de l'assemblée.

M. SADDIER remercie Mme RONDREUX. Il souhaite confirmer que M. le Ministre BÉCHU aborde souvent le sujet de l'eau depuis qu'il a pris ses fonctions et qu'il a déjà fait trois

déplacements sur le territoire du bassin. Il tient à saluer le fait que les agences de l'eau et le Comité de bassin ont été au cœur de ces déplacements et de ces discussions. Il salue également l'investissement sur l'eau de Mme Bérengère COUILLARD, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie. Il propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance de 18 mars 2022.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2022

M. SADDIER demande s'il y a des questions, des oublis ou des remarques et constate qu'il n'y en a pas.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. SADDIER remercie l'assemblée et propose de passer à l'élection au bureau du Comité de bassin. Il donne la parole à M. le Directeur général, Laurent ROY.

I. ÉLECTION AU BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN

M. ROY explique qu'il s'agit de remplacer au bureau M. Gérard GUILLAUD, président de la Fédération des pêcheurs de Savoie. Il représentait les pêcheurs au bureau et ne souhaite plus participer au bureau pour des raisons personnelles. Il explique avoir reçu, pour le remplacer, la candidature de M. Christian BRELY, président de la Fédération des pêcheurs de la Drôme.

M. BRELY salue l'ensemble des personnes présentes. Il se présente et explique qu'il est retraité, ancien chef d'entreprise d'une petite entreprise et président de la Fédération de pêche de la Drôme. Il souligne être investi dans le monde de la pêche depuis 1976, notamment au sein de l'AAPPMA, dont il assure toujours la présidence. Il explique être un passionné de la pratique de la pêche et un passionné de la défense de l'eau et des milieux aquatiques, qui sont en très grand danger. Il est candidat pour succéder à M. Gérard GUILLAUD au bureau du Comité de bassin.

M. SADDIER demande s'il y a des demandes d'intervention et si, parmi les usagers non économiques, quelqu'un demande un vote à bulletin secret. Il constate qu'il n'y en a pas et propose de passer au vote à main levée. Il rappelle que seuls les membres du collège des usagers non économiques peuvent voter.

M. Christian BRELY est élu au bureau du comité de bassin à l'unanimité.

II. AVIS CONFORME DU COMITÉ DE BASSIN SUR L'ÉNONCÉ DU 11 ÈME PROGRAMME

M. SADDIER donne la parole à Mme Hélène MICHAUX.

Mme MICHAUX présente et commente le document projeté.

Mme MICHAUX présente le plan de résilience qui a été décidé au début de l'été par le gouvernement face au contexte de changement climatique et à la sécheresse. Elle précise que ce plan se traduit par une augmentation du plafond des dépenses interannuel des 11èmes programmes des agences de l'eau à hauteur de 100 millions d'euros supplémentaires pour les six agences de l'eau, dont 22 M€ pour l'agence RMC. Il s'agit de mieux accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique, les collectivités dans toutes les actions d'économie d'eau et de réduction des fuites sur les réseaux ainsi que pour les actions de réutilisation des eaux usées traitées et, également, de soutenir la résilience des milieux naturels en favorisant notamment la désimperméabilisation des sols, la déconnexion des eaux pluviales et la réinfiltration des eaux dans les sols.

Elle rappelle que le Conseil d'administration a décidé de répartir ces 22 millions d'euros supplémentaires de la façon suivante : six millions d'euros affectés sur la ligne programme consacrée à la gestion de l'eau potable, six millions d'euros affectés sur la ligne Programme qui concerne la gestion des eaux pluviales pour toutes les opérations de désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales et, enfin, dix millions d'euros sur la ligne programme consacrée à la gestion quantitative de l'eau, en particulier pour soutenir les opérations dans le domaine agricole d'économie d'eau ou de substitution.

M. SADDIER remercie Mme MICHAUX et ouvre le débat. Il donne la parole à M. le Directeur général.

M. ROY tient à souligner que les 22 M€ correspondent à de l'argent que l'Agence est autorisée à dépenser sans augmenter les recettes et sans augmenter la pression fiscale et que ces dépenses supplémentaires sont possibles compte tenu de la situation financière de l'agence. Il rappelle que par le passé, quand il y avait une trésorerie abondante dans les agences, Bercy opérait un prélèvement. Dans le cas présent, il s'agit d'une mécanique inverse beaucoup plus satisfaisante pour l'agence puisqu'on l'autorise à dépenser, au bénéfice des maîtres d'ouvrages du bassin.

Mme JUSTE indique qu'elle a eu le plaisir d'assister à Marseille à la visite du ministre M. BÉCHU pour lancer le volet eau de la planification écologique. Elle aimerait comprendre comment ce chantier eau va impacter les actions concrètes de l'Agence de l'eau et les territoires. Elle explique qu'elle est une nouvelle élue dans ce comité, qui a besoin de comprendre.

M. SADDIER explique la différence entre l'Agence de l'eau, qui est une agence d'État dont le directeur est nommé à la discrétion du Ministre de l'Environnement et le Comité de bassin, qui est le parlement de l'eau, dont le président est élu par ses membres. Il rappelle que l'Agence de l'eau a le pouvoir de prélever l'impôt. Le Conseil d'administration vote des délibérations qui, lorsqu'elles concernent les redevances ou le programme d'intervention, doivent recueillir l'avis conforme du comité de bassin. C'est l'objet de ce qui est discuté à l'instant. Par ailleurs, il y a un deuxième sujet qui concerne la déclinaison du volet « eau » de la planification territoriale, qui va se traduire par des actions concrètes mais qui ne sont pas le sujet dans le cas présent. Ses répercussions éventuelles pour le programme de l'agence seront à traiter ultérieurement, par exemple dans le cadre du 12^{ème} programme de l'agence.

Mme RONDREUX rappelle que le ministre M. BÉCHU a lancé le volet « eau » de la planification écologique territoriale le 29 septembre 2022. Elle explique qu'il est maintenant nécessaire de définir quelles sont les actions très concrètes à mettre en place à ce titre, dès

le début de l'année 2023. Elle rappelle également qu'il y aura un retour au comité de bassin de ces décisions.

M. SADDIER remercie Mme RONDREUX. Il souligne qu'une réunion du bureau du Comité de bassin aura lieu le 18 novembre pour discuter de la contribution du Comité de bassin au chantier lancé par le Ministre M BECHU, et qu'il a mis cette proposition à l'ordre du jour de ce bureau, avant d'en débattre lors du CB plénier du 9 décembre prochain.

M. ROY rappelle que le ministre M. BÉCHU a annoncé à Marseille qu'il prendrait des décisions début 2023, alors que le vote de la présente délibération entre dans le cadre de l'arrêté ministériel de juin 2022, qui a autorisé les agences de l'eau à dépenser les enveloppes de 22 millions d'euros.

M. SADDIER donne la parole à M. LEVEQUE.

M. LEVEQUE précise qu'il a également assisté à la visite du ministre M. BÉCHU et se demande s'il y aura un travail en commun avec le ministère. Il indique que les chambres d'agriculture n'avaient pas été invitées, ce qu'il regrette..

M. ROY explique que le ministre de l'Agriculture s'est décommandé de cette visite pour des raisons d'agenda, mais qu'il était représenté par son directeur de cabinet en visioconférence. Il souligne que tous les départements ministériels concernés étaient présents, mais qu'à l'inverse, aucun représentant de catégorie d'usagers n'était convié. Seuls les préfets coordonnateurs de bassin, les présidents des comités de bassin et les directeurs des agences de l'eau avaient été invités. L'élaboration des propositions du comité de bassin impliquera quant à elle bien toutes les catégories d'usagers.

Mme RONDREUX précise que ce travail est conduit de concert avec la DRAAF.

M. SADDIER pense qu'il est nécessaire de faire moins de conférences et de réunions. Selon lui, les parties prenantes savent déjà ce qu'elles ont à faire. Ce qu'il nous faut, ce sont des moyens à la hauteur des enjeux. Il met la délibération au vote. **L'Avis conforme du comité de bassin sur l'énoncé du 11ème programme est adopté à l'unanimité.**

III. AVIS CONFORME DU COMITÉ DE BASSIN SUR LES REDEVANCES

M. SADDIER donne la parole à M. Nicolas CHANTEPY, Directeur général adjoint de l'Agence.

M. Nicolas CHANTEPY commente le document projeté.

M. CHANTEPY rappelle que, chaque année, l'agence présente au comité de bassin une appréciation de l'évolution des assiettes des redevances, afin de proposer le cas échéant de recalculer les taux de redevance. Il s'agit d'un exercice qui avait été demandé par le Comité de bassin pour permettre d'ajuster au mieux les recettes financières de l'Agence par rapport au plafond de redevance fixé par la tutelle. Cette année, aucun ajustement des taux de redevances n'est proposé. En revanche, il est proposé de revoir les zonages de la redevance de prélèvement suite à l'approbation du SDAGE.

M. SADDIER demande s'il y a des commentaires sur ce sujet très technique et complexe. Il rappelle que les quelques modifications de zonage proposées vont se traduire par une très légère augmentation de 270 000 euros sur l'ensemble des volumes AEP à l'échelle du bassin. Il explique que cela représente une goutte d'eau par rapport au montant total. Il affirme, en toute transparence, que certains territoires vont connaître une légère augmentation de redevance, mais ces mêmes territoires vont aussi bénéficier des aides spécifiques prévues sur les territoires déficitaires. Il donne la parole à Mme BOURDIN.

Mme BOURDIN le remercie. Elle observe que toutes les courbes ont une tendance à la baisse et voudrait savoir à partir de quel seuil de baisse des assiettes il sera considéré qu'il faut réviser le taux des redevances qui avait été pris lors de l'élaboration du programme.

M. ROY explique qu'il s'agit exactement de l'exercice auquel l'Agence se livre devant le Comité de bassin tous les ans après l'engagement qui a été pris fin 2018 lors de l'adoption du 11^{ème} programme.

Il rappelle qu'en cas de dépassement du plafond mordant, les montants prélevés doivent être reversés au budget de l'Etat. L'objectif pour l'agence est donc de s'approcher au plus près du plafond, sans le dépasser.. Il relève que les simulations faites par l'agence sont très légèrement au-dessus des plafonds, à hauteur de 1 à 3 millions d'euros par an, sur un montant total de redevances prélevées tous les ans de l'ordre de 550 millions. C'est donc dans la marge d'incertitude, qui conduit à proposer cette année de ne pas modifier les taux de redevance.

Mme BOURDIN demande si le fait de constater que l'on est en dessous de la marge d'erreur conduirait à toucher à la redevance ?

M. ROY confirme que si effectivement, les simulations montraient un risque de dépassement significatif du plafond, alors, des baisses de taux seraient proposées. Mais pour le moment, l'Agence propose de ne pas toucher aux taux.

M. SADDIER explique qu'il s'agit d'une adaptation permanente pour optimiser les recettes et ne pas récolter trop.

M. PAUL se félicite de la clarté des documents qui sont transmis et de la transparence sur l'évolution des bases de redevance. Il rappelle qu'il s'agit là de simulations et qu'il est compliqué de savoir quelle sera la consommation en eau potable pour les usagers non-domestiques deux ans avant. Il remercie l'Agence pour l'exercice auquel elle s'est livrée.

M. BONNETAIN rappelle que les impacts politiques et budgétaires sont importants et explique qu'il y a aussi beaucoup d'élus qui montent au créneau et qui l'interpellent pour dire que l'Agence n'aide pas suffisamment. Il remercie d'ailleurs les préfets qui interviennent souvent avec la DETR pour des projets.

Il souligne que pour augmenter les aides, il faudrait augmenter les redevances, en veillant à rester dans un cadre de redevance acceptable par les redevables. Il indique que si les aides sont réduites, les collectivités voient leur part d'autofinancement augmenter.

M. ROY le remercie. Il explique que l'Agence n'a plus cette possibilité d'augmenter la redevance, compte tenu du plafond « mordant », afin de pouvoir attribuer plus d'aide. Elle l'avait jusqu'au 10ème programme et en avait d'ailleurs largement usé.

M. SADDIER indique qu'il s'agit, pour parler directement, d'un écrêtement.

M. BONNETAIN explique qu'il va mettre ce sujet à l'ordre du jour de l'Association des maires de l'Ardèche pour avoir ce débat sur les aides insuffisantes. Selon lui, certains élus n'ont pas compris le mécanisme des redevances. Il remercie encore les services de l'État qui aident grâce à la DETR certains projets liés à l'eau.

M. SADDIER le remercie et demande s'il y a d'autres questions. Il donne la parole à M. PULOU.

M. PULOU trouve que le débat a été très clair et la présentation également. Il voudrait savoir où en est le débat sur l'architecture future des redevances. Est-il enlisé ou y aura-t-il des nouvelles bientôt ?

M. ROY rappelle qu'il y a effectivement un chantier de réforme des redevances de pollution et de collecte domestiques, qui avait fait l'objet déjà d'une présentation au Conseil d'administration et qui accompagne la disparition annoncée de la prime pour épuration. Il explique qu'elle a fait l'objet d'un abondant travail technique, piloté par l'agence RMC. Il rappelle que ce travail a fait l'objet d'échanges très récents au sein de la CCQSPEA présidée par Hervé PAUL et que ces réunions se sont bien passées. Il poursuit en expliquant qu'ainsi une marge serait dégagée sur le plafond mordant. L'objectif visé est en effet que les futures redevances rapportent ce que rapportent les actuelles, moins les primes pour épuration. Et dans la marge ainsi dégagée, l'idée est de mettre en place une redevance sur les atteintes à la biodiversité.

M. SADDIER le remercie et donne la parole à M. BOUCHER.

M. BOUCHER questionne, d'un point de vue pratique, les chiffres présentés : « de l'année 2020 » correspond-il à ce qui est consommé, utilisé en 2020 ou ce qui est sorti ?

M. ROY précise qu'il y a l'année d'activité qui est l'assiette sur laquelle l'Agence va taxer et qu'il y a l'année encaissée où l'argent rentre. Ce ne sont pas les mêmes et ce n'est pas non plus systématiquement un an d'écart, compte tenu des acomptes. Dans les tableaux, ce sont les années d'encaissement qui sont indiquées.

M. SADDIER explique qu'il s'agit d'une adaptation permanente au plafond mordant. Il rappelle qu'il y a cinq-six ans, l'Agence a passé une période difficile en raison de l'assèchement plus que significatif des finances que tentaient d'obtenir certains ministères.

Mme LORENZI souhaiterait revenir sur un point : la question du refroidissement des centrales nucléaires et de la qualité de ce qui est rejeté après refroidissement. Elle rappelle que l'étude sur l'hydrologie du Rhône pointe déjà un réchauffement important de l'eau et se demande ce qu'il en est de l'impact sur les milieux. Elle pense que ce point-là nécessite d'être creusé un peu plus.

M. SADDIER rappelle, en qui concerne la température, qu'il est celui qui en parle le plus et qui n'arrête pas d'en parler à tout le monde pour affirmer qu'il est nécessaire de faire des études sur l'augmentation de la température de l'eau.

M. ROY souligne qu'effectivement l'Agence prélève une redevance refroidissement. EDF paye cette redevance. Il explique qu'il y aura plus tard dans cette réunion une présentation sur l'avancement de l'étude sur l'hydrologie su Rhône. Il reconnaît toutefois que l'on dispose de moins d'éléments sur les températures que pour les débits.

M. SADDIER demande s'il y a d'autres questions sur ce point et constate qu'il n'y en a pas. Il met la délibération au vote.

L'avis conforme du Comité de bassin sur les redevances est adopté à l'unanimité.

M. SADDIER passe la présidence au vice-président, M. BOUCHER et quitte la séance.

M. BOUCHER salue l'assemblée et passe la parole à M. PITRAT.

IV. SITUATION HYDROLOGIQUE

M. Didier PITRAT commente le document projeté.

M. PITRAT présente la situation hydrologique. Il explique que ce travail n'est pas fini, mais qu'il semblait important de faire d'ores et déjà un retour au Comité de bassin sur cette situation hydrologique. Il commence cette présentation au nom de la DREAL et passe ensuite la parole à l'OFB et à l'Agence de l'eau RMC.

M. Jacques DUMEZ commente le document projeté.

M. DUMEZ présente les observations sur le terrain, qui s'appuient sur un réseau complémentaire baptisé ONDE, qui est un outil national mis en place après l'année de sécheresse de 2003. Il passe, après sa présentation, la parole à Mme Hélène MICHAUX.

Mme Hélène MICHAUX commente le document projeté.

Mme MICHAUX explique qu'il semblait intéressant de compléter ces présentations sur la sécheresse exceptionnelle de cet été en rappelant le panier de solutions que les territoires ont à leur disposition pour s'adapter à ces périodes critiques d'accès à la ressource en eau.

M. BOUCHER remercie Mme MICHAUX et Messieurs PITRAT et DUMEZ pour leurs présentations très claires. Il lance le débat et donne la parole à M. BRELY.

M. BRELY rappelle que le département de la Drôme a connu une forte mortalité de la faune piscicole et que les débits moyens constatés peuvent réduire à néant tous les efforts de restauration des cours d'eau en train d'être réalisés. Il a pu constater que les cours d'eau peuvent être, dans la même journée, à sec et avoir un écoulement important quelques heures après.. Il affirme avoir, parfois, le sentiment que peu de choses sont faites pour les milieux aquatiques.

M. PATIN a beaucoup apprécié des présentations qui viennent d'être faites. Selon lui, il manque un point concernant les glaciers : il n'y a aucun chiffre sur l'évolution des glaciers. Il rappelle que ce point est d'autant plus important en PACA que la Durance est la première ressource de la région PACA. Or, il souligne que, cette année, la Durance en amont de Serre-Ponçon a enregistré un étiage inédit qui aurait placé la Durance, si la préfecture avait appliqué les règles en la matière, en situation de crise. D'après lui, cela a révélé que, malgré la température très élevée qui a provoqué une fonte accélérée très importante des glaciers, l'eau qui descendait des glaciers n'a pas compensé la baisse d'alimentation par les affluents de la Durance. Il insiste sur l'importance d'appeler l'attention sur l'évolution des glaciers et surtout, sur l'évolution du stock d'eau disponible.

M. ROY apporte quelques éléments de réponse sur les glaciers. Il explique que la fonte des glaciers est évidemment une menace de modification drastique de l'hydrologie du Rhône et de ses affluents alpins. Il rappelle qu'il existe des simulations à court et moyen terme sans fonte des glaciers ainsi que des perspectives au sujet de la disparition des glaciers alpins d'ici à 2100.

Mme MICHAUX précise que, dans les résultats de l'étude sur l'hydrologie du Rhône qui sera présentée plus tard, les éléments dans les rapports produits contiennent des données sur l'avancée du pic de fonte des glaciers alpins sur différents bassins versants du Rhône.

Mme JUSTE voudrait remercier l'OFB qui a, d'ailleurs, devant le ministre M. BÉCHU, fait une présentation sans appel de la situation. Elle confirme qu'en matière de sobriété des usages de l'eau, il y a une grosse marge de progrès à Marseille. Elle voudrait évoquer un sujet qui concerne tout le monde : les arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau. Elle explique qu'ils ont parfois été incompréhensibles pour l'ensemble de la population et même pour les élus en raison de la multiplicité de situations. Elle souhaite que la communication soit harmonisée pour être plus intelligible pour tout un chacun.

Mme RONDREUX reconnaît les difficultés d'harmonisation et de compréhension des arrêtés préfectoraux par la population. Il faut à la fois que les règles soient claires mais aussi trouver le bon équilibre pour ne pas pénaliser des zones alors qu'il y a il n'y a pas de menace sur l'eau, au motif que juste à côté, il y a des restrictions.

M. PULOU souligne également la qualité des présentations qui ont été faites. Il souhaiterait revenir sur un décret qui est paru le 29 juillet dernier relatif au stockage de l'eau et demande comment il sera mis en œuvre.

Mme RONDREUX explique que les services de l'État y travaillent effectivement actuellement.

M. PITRAT explique qu'il s'agit d'une question importante puisque la notion de volume prélevable en hautes eaux est nouvelle. Il rappelle qu'au niveau du bassin Rhône Méditerranée, sur les territoires en déséquilibre, les études de volumes prélevables globaux ont précisé les limites des volumes prélevables à l'étiage. Il rappelle que des travaux sont en cours au niveau national pour essayer de mieux identifier quelles sont ces volumes prélevables en dehors des périodes de basses eaux.

M. ROY souligne que dans ce bassin, c'est le volume prélevable de basses eaux qui a fait l'objet du plus d'attention, dans les PGRE notamment.

M. LEVEQUE voudrait revenir sur la Durance puisque cela concerne très largement la région PACA. Il explique que des difficultés ont été rencontrées et qu'elles sont toujours présentes avec un barrage de Serre-Ponçon très bas. Il souligne que les agriculteurs de Basse Durance se sont appliqués des restrictions de 20% pendant toute la période d'été, pour justement permettre de concilier les usages de l'eau notamment l'eau potable. Il pense qu'un effort doit être fait sur la communication pour apporter plus d'explications sur les économies d'eau et les autorisations à la population.

Mme VIGNON s'associe aux félicitations adressées suite aux présentations. Elle voudrait insister sur les problèmes liés aux cyanobactéries, car dans beaucoup de cours d'eau, l'eau a été impropre à la baignade, ce qui a entraîné une pression accrue sur les autres sites de baignade et un problème d'usage qu'il faut bien prendre en compte.

Elle souhaite également revenir sur le régime des dérogations préfectorales pour l'arrosage. Selon elle, certaines dérogations auraient pu être repoussées compte tenu de la situation exceptionnelle. Elle cite notamment les golfs et questionne la priorité accordée à ces activités.

M. BOUCHER remercie Mme VIGNON et donne la parole à M. PAUL.

M. PAUL souhaiterait revenir sur les difficultés liées aux arrêtés préfectoraux, car il est vrai que c'est un sujet qui concerne tous les territoires. Il rappelle que, dans les Alpes-Maritimes, le premier arrêté préfectoral pour les restrictions date du mois de mars et qu'il intervenait déjà sur la situation particulière de notre département à ce moment-là.

Il souligne avoir travaillé avec les services de l'État et de la DDT notamment, en parfaite transparence, avec la volonté de mettre en place, à chaque fois qu'il y avait un arrêté préfectoral, un Comité de suivi de la ressource qui expliquait la situation et qui avait pour objectif de présenter les valeurs qui sont des valeurs mesurées, objectives et tangibles pour éviter déjà de développer du contentieux sur l'arrêté préfectoral.

Il explique que des incohérences dans le mode opératoire qui permettait au préfet de prendre ses arrêtés ont été constatées dans le département. Aussi, une deuxième incohérence est constatée lorsque le préfet déclenche un arrêté sur la base du niveau du cours d'eau alors que l'alimentation en eau se fait par la nappe. Selon lui, c'est le niveau de la nappe qui devrait alors déclencher l'arrêté préfectoral et non pas le niveau du cours d'eau. Il indique que ces incohérences ont été prises en compte et que des solutions ont été recherchées avec les services préfectoraux pour essayer d'améliorer ces dispositifs.

Il évoque aussi la question de la solidarité et rappelle l'importance d'une sobriété générale.

En ce qui concerne la communication, il souligne qu'il y a, effectivement, un problème. Pour répondre à cela, un dispositif d'information ciblée par SMS a été mis en place. Selon lui, un impact énorme a été constaté : la consommation d'eau baissait de 10 à 15%.

Il voudrait répondre à Mme VIGNON sur la question des golfs et affirme que, dans le cadre du Comité de suivi de la ressource en eau, une action ciblée a été conduite sur les golfs avec des obligations de diminution de leurs prélèvements en eau. À l'exception d'un, l'ensemble des golfs a respecté la courbe de baisse des prélèvements. Il précise qu'il y a eu, dans les Alpes-Maritimes, un suivi particulier de la consommation des golfs.

Mme VIGNON demande ce qu'il en est des stades de football.

M. PAUL explique qu'il y a deux niveaux, car la doctrine nationale différencie les stades de football professionnel des stades de football amateur. Sur les stades de football professionnel, pas de restriction particulière. Sur les stades de football amateur, les mêmes restrictions que sur l'arrosage en général ont été appliquées.

Mme RONDREUX pense que ce sont ces éléments-là que les services de l'Etat espèrent voir remonter avec l'enquête de retour d'expérience de la sécheresse 2022 pour, justement, lever les difficultés, mais aussi engranger les bonnes expériences. Elle explique que des arrêtés cadres interdépartementaux ont été mis en place pour avoir une cohérence par sous-bassins. Elle indique avoir aussi entendu ce besoin d'avoir une compréhension peut-être plus globale des arrêtés mis en place et de la façon dont ils sont construits localement.

M. WIGT indique que la Durance a été évoquée à plusieurs reprises. Au niveau de l'EPTB, il explique que trois réunions de crise sécheresse ont été organisées cet été, dès le mois de juin. Il souligne que cela a permis de faire communiquer les gens entre eux et à effectuer le partage de l'eau. L'objectif était notamment de réduire de 25 % la quantité d'eau pour l'irrigation du foin de Crau. Il indique que des rencontres pour l'année prochaine ont déjà été planifiées et rappelle qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas de pluie.

Il explique qu'un dispositif a été créé pour pouvoir anticiper la crise dès le mois de février.

M. BOUCHER remercie M.WIGT pour son retour d'expérience et donne la parole à M. LAVRUT.

M. LAVRUT explique, au sujet des arrêtés sécheresse, qu'il est quand même préférable de ne pas prendre de trop grandes zones en référence, étant donné que la préoccupation, suivant les sous-bassins, n'est pas forcément la même. Il s'inquiète de voir que, dans tous les petits cours d'eau, la baisse des débits augmente la concentration des molécules, quelles qu'elles soient, organiques ou autre, ce qui pose quand même réellement un problème.

Il explique qu'un bon nombre d'exploitations agricoles est en zone vulnérable, que les exploitations sont fatiguées de subir une réglementation qui les pénalise, alors que l'origine de la pollution ne vient pas forcément de l'agriculture. C'est, selon lui, un problème majeur.

Il indique, au sujet de l'irrigation agricole, que beaucoup d'efforts sur le bassin pour diminuer les prélèvements sont déjà réalisés. Il rappelle que l'agriculture produit notre alimentation et qu'il est fréquent de perdre des parts de marché en légumes, en fruits au profit de produits importés de l'étranger.

Mme LORENZI voudrait apporter deux points complémentaires notamment sur les activités du BTP, qui ont été, selon elle, assez catastrophiques. Elle indique que, sur le fleuve Var, à l'embouchure du Var, des millions de mètres cube d'eau douce potable ont été rehetés à la mer cet été. Elle évoque le cas de la nouvelle gare multimodale près de l'aéroport de Nice, qui est enterrée, avec des pompages d'eau considérables. Elle pense que le problème est de savoir où les chantiers sont installés et comment les nappes alluviales peuvent être protégées. Et comment on évite de distribuer une eau potable avec une température trop élevée, comme cela s'est vu sur la partie est du département. Sur les débits réservés, elle

précise que les commissions départementales n'ont pas la main et qu'elles sont un peu inopérantes.

Mme TRAMONTIN réagit aux propos de M. WIGT, président de l'EPTB Durance, au sujet de la crise connue sur la Durance et sur le château d'eau de la Provence. Elle explique que les réunions de crise avec les acteurs du territoire ont été multipliées. Elle rejoint Hervé PAUL et pense qu'il faudra parvenir à reposer le principe de solidarité et de la reconnaissance du multi-usage de l'eau depuis Serre-Ponçon.

Elle indique qu'il ne sera pas possible de partager une ressource si elle n'existe plus. Selon elle, des réunions seront nécessaires pour anticiper les futurs changements.

M. BOUCHER donne la parole à M. BONNETAIN.

M. BONNETAIN souhaite également revenir sur les propos de M. WIGT. Il souligne qu'il est vrai que la concertation a été au cœur des préoccupations pendant l'été. Il rappelle qu'il y a eu moins d'eau, même si les gorges de l'Ardèche ont été beaucoup visitées et qu'il y a eu assez d'eau pour toutes les activités. Il remercie EDF et précise que la concertation s'est bien passée pour gérer certains soutiens d'étiages. Il rappelle qu'il faudra, en revanche, améliorer tous les usages, qu'une étude Ardèche 2050 a été lancée et que les courbes faites avec le bureau d'études pour 2050 ont déjà été atteintes cet été. Selon lui, il faut donc se poser d'urgence la question du problème de la pollution, du réchauffement climatique, des réserves d'eau qui s'amointrissent et des usages que l'on veut conserver.

M. PAUL souhaite réagir aux propos de M. LAVRUT. Selon lui, il est vrai que souvent l'agriculture a été stigmatisée. Il tient à rappeler tous les efforts faits par les agriculteurs pour diminuer les prélèvements, pour améliorer les performances d'arrosage. Il pense que le but n'est pas de trouver un coupable, mais de se mettre autour de la table, de pouvoir s'entendre, discuter et trouver des solutions pour diminuer les pressions sur la ressource en eau. Il n'est pas question pour lui de stigmatiser qui que ce soit.

Il s'adresse à Mme LORENZI et réagit au sujet de la gare multimodale de Nice, qui évidemment est construite à l'endroit où passent les rails. Sur la température de l'eau, il s'offusque de ce qui a été dit et affirme que l'eau n'a pas été livrée à une température trop élevée, mais bien à une température inférieure à 25 degrés, qui est la température maximale autorisée.

Il souhaite parler de la réutilisation des eaux usées traitées, qui est, selon lui, indispensable. Il explique que cela peut changer des choses en termes de mobilisation de la ressource de façon considérable. Il faudrait selon lui initier des mesures de réutilisation des eaux usées traitées. Il rappelle l'exemple de la ville de Cannes, qui depuis deux ans, a des mesures qui garantissent et montrent que la qualité de l'eau permet cette réutilisation et qui, pour une raison administrative, n'a pas pu par dérogation utiliser cette eau dont les caractéristiques sont connues.

Selon lui, il faut que l'État fasse preuve de souplesse et d'agilité pour pouvoir mettre en place plus de réutilisation des eaux usées traitées. Il rappelle que des conférences avec Israël ont été organisées à Nice et explique que nous consommons déjà, parfois, des légumes produits en Israël avec des eaux usées traitées.

M. BOUCHER le remercie et donne la parole à Mme DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS souhaite parler de la situation de la forêt en Bourgogne-Franche-Comté, qui est la région qui subit le plus fortement les changements climatiques et la première région boisée de France. Elle indique que ces changements climatiques entraînent des problèmes de scolyte et que certaines essences d'arbres disparaissent. Elle rappelle également que la rivière Doubs disparaît à certains endroits. Elle indique qu'il n'y a pas eu de désagréments concernant les arrêtés préfectoraux, les préfets s'étant mis d'accord pour que les mêmes restrictions soient appliquées. Elle ajoute que le Territoire de Belfort est reconnu comme sensible par rapport à l'eau, alors que le département du Doubs, et donc le Pays de Montbéliard, ne l'est pas. Elle précise que le Pays de Montbéliard a une seule source de prélèvement d'eau potable à Mathay et qu'elle approvisionne tout le Territoire de Belfort ainsi qu'une partie de la Haute-Saône. De ce fait, le territoire aurait des travaux importants à engager, mais ce n'est pas possible, puisqu'il n'est pas répertorié comme sensibles à l'eau. Elle souligne que si le Doubs venait à être pollué, 300 000 personnes ne seraient plus approvisionnées en eau.

M. BOUCHER la remercie pour ces éléments. Il demande s'il y a d'autres remarques et donne la parole à M. ROY.

M. ROY souligne que le débat est très intéressant et très utile et qu'il nourrit la réflexion sur le retour d'expérience de la sécheresse..

Il réagit, tout d'abord, aux propos de M. PAUL sur la réutilisation des eaux usées traitées. : Il précise qu'il ne s'agit pas de réutiliser l'eau usée traitée partout, car les rejets de certaines stations d'épuration peuvent être utiles pour le soutien des débits en période d'étiage. Mais lorsque les rejets vont en mer, il n'y a pas d'états d'âme à avoir, y compris pour des usages contestés comme les golfs ou les terrains de sport.

Sur la question de l'agriculture, il rappelle que sur un graphique, les économies d'eau réalisées dans le secteur agricole ont été mentionnées et qu'il a été montré que dans le bassin Rhône Méditerranée, c'est dans le secteur agricole que les économies d'eau ont été les plus importantes. Il pense qu'on doit reconnaître l'importance de ces économies.

Il souhaite ensuite réagir aux propos de M. DUMEZ, qui font aussi écho à ce que disait le président SADDIER. Il rappelle que, globalement, dans cette crise, les usages ont tenu, notamment l'eau potable et que les interruptions d'alimentation en eau potable ont été très limitées. Il indique en revanche que les milieux naturels ont beaucoup souffert. Il souligne qu'il faudra en évaluer les conséquences sur la durée, mais s'il n'y a plus d'eau dans les rivières, on ne peut pas dire que la rivière va bien. Cela est valable aussi pour le milieu terrestre comme l'évoquait plus tôt la représentante de Montbéliard. Il explique que la situation actuelle relève plutôt du pire scénario envisagé en matière de changement climatique et indique que l'on s'attend aussi à une variabilité interannuelle plus forte et problématique.

Il souhaite, pour terminer, parler de ce que peut faire l'Agence dans les zones non déficitaires. Il souligne que le programme de l'Agence est effectivement très structuré pour privilégier les zones classées déficitaires. Dans le contexte du changement climatique, il est envisagé la possibilité de proposer au Conseil d'Administration de fin d'année des appels à projets « changement climatique » qui soient plus dans une logique d'anticipation, donc qui ouvrent la possibilité d'aides en-dehors des secteurs déficitaires.

M. BOUCHER le remercie et se félicite qu'un temps de débat important ait été consacré à ce point. Il donne la parole à Mme MICHAUX pour une présentation sur l'adaptation au changement climatique.

VI. STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1/ INFORMATION SUR L'ÉTUDE SUR L'HYDROLOGIE DU RHÔNE

2/ RÉVISION DU PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mme MICHAUX explique que deux points d'information vont être présentés, sur l'état d'avancement de l'étude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique et sur l'état d'avancement de la révision du plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

Mme MICHAUX commente le document projeté.

M. BOUCHER remercie Mme MICHAUX et propose de continuer avec la deuxième présentation afin de pouvoir regrouper les débats.

Mme MICHAUX rappelle que le premier plan de bassin date de 2014 et méritait donc d'être actualisé. Une première phase d'échanges a déjà été conduite avec quatre groupes d'usagers pour dresser un bilan du premier plan de bassin actuel et partager le bilan des connaissances scientifiques. L'ensemble de ces éléments a été présenté au bureau du Comité de bassin début juin. Six enjeux ont été retenus.

Mme MICHAUX commente le document projeté.

M. BOUCHER remercie Mme MICHAUX pour ces deux présentations. Il demande comment cela va s'articuler avec les demandes du Ministre évoquées précédemment.

M. ROY rappelle que la révision du PBACC fait partie des commandes passées aux agences et que la démarche est en cours. Il indique que le but du PBACC est d'accélérer le passage à l'acte, de renforcer la pertinence des mesures et des actions concrètes pour pouvoir être efficace en privilégiant une action qui soit la plus territorialisée possible. Il précise, qu'en faisant cela, l'Agence est complètement dans l'axe de ce que le ministre et le gouvernement souhaitent lancer. Il ajoute que toutes les présentations seront rendues disponibles sur le site de l'Agence.

Mme RONDREUX explique que les premières mesures pour début 2023 seront connues en principe en janvier et que la majeure partie du travail à ce sujet est encore largement devant eux.

M. BOUCHER remercie Mme RONDREUX pour ces précisions et donne la parole à Mme BOURDIN.

Mme BOURDIN demande des précisions au sujet des groupes thématiques proposés : les membres conviés à ce groupe sont-ils déjà définis ou est-il possible de les rejoindre ?

Mme MICHAUX souligne que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

M. ROY explique que les groupes ne sont pas fermés, mais qu'il serait difficile de travailler avec des groupes de cinquante personnes.

Mme BOURDIN souhaite interpeller la métropole de Lyon et l'Agence de l'eau. Elle explique, qu'étant représentante à la CCSPL à la métropole de Lyon au nom de son association, elle avait participé en 2018 à un groupe sur la politique de l'eau à la Métropole concernant la baisse de l'étiage du Rhône et le risque de l'alimentation en eau de la Métropole.

Elle demande si cette étude a continué et si oui, que démontre-t-elle en termes d'approvisionnement de la Métropole ? Elle demande également des précisions sur des travaux visant à garantir l'alimentation en eau potable de la Métropole de Lyon.

Mme GROSPELLIN rappelle qu'au premier janvier 2023 la régie de l'eau potable deviendra publique et qu'elle a dans ses missions la protection de la ressource et la diversification de la ressource. Elle précise que suite au travail cité précédemment, des investissements sont effectivement prévus, mais sont actuellement en cours d'évaluation. Des études complémentaires doivent être réalisées. Elle explique que la Métropole collabore d'ailleurs avec d'autres syndicats au sujet de l'interconnexion des territoires avec celui de la Métropole.

Mme BOURDIN demande quand seront données des informations à ce sujet.

Mme GROSPELLIN répond que ce n'est pas le sujet du Comité de bassin et qu'il sera abordé à la Métropole.

M. ROY rappelle que la question du débit du Rhône est aussi évidemment influencée par ce qu'il se passe sur l'amont du Rhône, en Suisse, avec le Léman. Il précise que des négociations sont en cours avec la Suisse pour faire en sorte que la France soit associée aux débits de sortie au niveau du Léman. Il explique que les négociations sont difficiles et ont du mal à aboutir.

M. SADDIER rejoint la réunion et reprend la présidence de séance.

M. SADDIER précise que l'eau est au cœur des débats à l'extérieur de ce Comité et il s'en réjouit : l'eau a ainsi été abordée dans toutes les prises de parole lors de la cérémonie de signature du CPER à laquelle il a participé. Il demande s'il y a d'autres questions.

Il salue la qualité du travail réalisé qui permet de poser les bases d'un certain nombre d'alertes. Il rappelle que les prédictions annoncent une absence de neige au sommet du Mont-Blanc en 2100. Il demande s'il y a d'autres questions et donne la parole à M. BOUCHER.

M. BOUCHER souligne que toute cette étude parle du Rhône et du débit, mais pas de la température du Rhône. C'est, selon lui, une problématique qui demanderait un travail supplémentaire.

Mme MICHAUX indique que, malheureusement, aucun modèle permettant de simuler l'évolution des températures de l'eau du Rhône en fonction des paramètres climatiques n'est disponible et c'est effectivement quelque chose qui fait défaut aujourd'hui. Néanmoins, la question sera abordée à nouveau à l'occasion du partage des résultats de la mission 2 de l'étude en cours.

M. SADDIER précise, qu'à titre personnel, il est favorable à ce qu'une commande sur une étude soit reprogrammée et que la question de la température soit creusée. Il faut, selon lui, que le Comité se saisisse scientifiquement du débat sur la température de l'eau, qui sera au moins autant limitante dans les années à venir que la quantité.

M. ROY souligne que, dans les indicateurs du tableau de bord du SDAGE, c'est un point qui a été peu investigué. Il rappelle que de nombreuses données sont disponibles grâce aux fédérations de pêche. Il indique toutefois que la température est difficile à extrapoler car elle est impactée par divers facteurs : la fluctuation des débits, les résurgences souterraines, l'ombre... Il confirme qu'un progrès est effectivement nécessaire sur ces données.

M. SADDIER rappelle que ce bassin a été pionnier sur de nombreuses choses ces quinze dernières années. Il pense qu'il faudrait être de nouveau pionnier pour lancer un débat scientifique en amont au sujet de la température de l'eau. Il demande s'il y a d'autres remarques et donne la parole à M. GUILLAUD.

M. GUILLAUD souhaite aborder le sujet des observations thermiques qui sont relevées par les fédérations de pêches, que ce soit au niveau des cours d'eau ou des lacs, notamment des lacs d'altitude. Il indique qu'il y a des inquiétudes de plus en plus fortes puisque les tendances de température mesurées sont absolument problématiques.

M. DEBRUS demande à quoi correspondent les volumes de prélèvements non négligeables pour la navigation cités dans l'étude.

Mme MICHAUX explique qu'il s'agit de l'alimentation des canaux pour la navigation.

M. ROY souligne qu'il s'agit d'un bilan global du bassin. Il indique que ce qui sort du bassin est considéré comme une consommation et cite l'exemple des prélèvements pour le canal de Bourgogne.

M. SADDIER le remercie et demande s'il y a d'autres remarques. Il donne la parole à Mme LORENZI.

Mme LORENZI remercie le Président. Elle souhaite aborder la question des crues, qui ont des effets très néfastes. Elle explique que cette réflexion sur les crues devrait effectivement amener, en termes d'aménagement, à privilégier ces zones d'expansion de crue, à privilégier effectivement l'arrêt de l'eau qui passe et de l'arrêter dans des milieux naturels. Elle demande si l'étude couvre ce sujet et s'il pourrait être approfondi.

Mme MICHAUX explique qu'il s'agit d'un choix préalable de l'étude qui s'est limitée aux enjeux liés à la raréfaction de l'eau et des baisses de débit.

M. SADDIER indique, qu'en revanche, ce que dit Mme LORENZI, est au cœur de la doctrine actuelle de tous les travaux et de toute renaturation des cours d'eau. Il précise qu'aujourd'hui, tous les travaux de renaturation correspondent aux principes que Mme LORENZI vient de décrire.

M. ROY ajoute que l'Agence, en lien avec la DREAL, essaye de faire en sorte, en s'appuyant sur le Comité d'agrément du côté de bassin, que les contrats de rivières, les SAGE et les PAPI abordent le sujet de manière convergente et que les démarches croisent les deux approches « GEMA » et « PI ». Il indique qu'il y a encore des progrès possibles.

M. SADDIER explique que, parfois, pour les élus, lorsqu'il faut faire l'annonce d'un abaissement d'une digue pour faire déborder la rivière à un endroit précis, cela peut être compliqué. Il demande s'il y a d'autres questions sur ce point, et remercie l'assemblée.

M. SADDIER donne la parole à M. ROUSSET, de la DREAL Occitanie, pour le point suivant.

V. AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES OCCITANIE

M. ROUSSET salue l'assemblée et explique qu'il est en charge de l'élaboration du schéma carrières Occitanie qu'il va présenter. Il précise qu'il s'agit d'une présentation en trois parties. Il donnera premièrement des éléments de contexte, exposera deuxièmement l'orientation, les objectifs et les mesures qui composent le projet de schéma. Enfin, il présentera le calendrier à venir.

M. Thierry ROUSSET donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER le remercie et demande s'il y a des remarques. Il donne la parole à Mme LANGEVINE.

Mme LANGEVINE indique que la région Occitanie, qui est en cours de rédaction de son avis, est parfaitement alignée sur l'avis proposé aux membres du Comité de bassin.

M. PATIN souhaite faire part de son expérience avec sa participation à un autre SRC, avec notamment la question sur les questions de compatibilité entre le SDAGE et le SRC. Il relève que ces deux documents ne sont pas synchrones et que le SRC qui sera adopté sera conforme au SDAGE aujourd'hui et ne sera potentiellement pas conforme avec les mesures du futur SDAGE. Il propose pour éviter cela qu'il soit ajouté au début du chapitre relatif à l'objectif 3-2 que les carrières, ou les projets de carrière, doivent respecter les dispositions des SDAGE en vigueur.

M. SADDIER suggère qu'il fasse une note sur ce point, car il s'agit plutôt d'un débat législatif et réglementaire, à l'attention des ministères.

M. ROY précise qu'il y a une procédure de révision prévue sous six ans.

M. SADDIER ne sait pas si ce point doit être rajouté en séance.

M. ROY explique que le sujet est déjà un peu traité dans la délibération et que le Comité de bassin émet un avis qui indique bien que les services de l'État doivent vérifier la compatibilité avec le SDAGE.

Mme VIGNON souhaite revenir sur le niveau 1 - pas de carrière selon certains critères. Elle regrette que le critère de la proximité des nappes n'apparaisse pas et trouve qu'il serait à rajouter.

Elle demande quelle définition des cours d'eau est retenue et sur quoi elle est basée : les cartes IGN ou autres. Ensuite, elle demande si l'apport des traitements des déchets du bâtiment a été évalué et s'il ne serait pas plus utile de les utiliser afin de réduire l'ouverture de carrières.

Enfin, elle souhaiterait que soit rajouté le terme « bactériologique » dans l'intitulé Qualité, car des problèmes bactériologiques ont été avérés.

M. ROY indique que le terme « bactériologique » ne peut pas être inscrit à cet endroit. Il peut cependant être ajouté dans l'avant-dernier paragraphe en rajoutant « sur tous les sujets de contamination, notamment le sujet bactériologique ».

M. SADDIER souligne qu'il est déjà pris en compte dans l'avant-dernier paragraphe avec tous les enjeux dans le point « Évaluation environnemental des projets ». Il demande si quelqu'un s'oppose à cet ajout sur la bactériologie et s'il y a d'autres remarques.

M. BLAIN remercie le Président. Il explique qu'il a été un peu estomaqué de voir qu'il était retenu comme scénario de base pour l'élaboration de ce schéma, la stabilisation des quantités utilisées au niveau 2017, sans aucun changement de pratique. Pour lui, cela contraste de manière extraordinaire avec la situation actuelle. Il rappelle qu'en 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé comme objectif que 60% des matériaux utilisés par l'État et les collectivités pour tous les chantiers de construction routière soient issus du recyclage des déchets du BTP. Il indique qu'aujourd'hui, cela correspond seulement à 10 ou 12 %.

M. SADDIER suggère que la DREAL réponde.

M. ROUSSET précise qu'il est passé très vite sur le sujet. Il explique que l'ambition est de ne pas prélever plus en 2031 que ce qui est prélevé aujourd'hui dans le milieu naturel et que la compensation se fera par l'apport supplémentaire des ressources issues du recyclage. Cette différence sera de 3 millions de tonnes. Il explique que la DREAL est allée dans le sens du Conseil régional et qu'il n'y aura donc pas de prélèvement supplémentaire en 2031 par rapport à aujourd'hui dans le milieu naturel.

M. BLAIN rappelle que dans le schéma, un total annuel de 5 216 000 tonnes de ressources secondaires recyclées seraient disponibles en substitution, soit 12 % du besoin général. C'est, selon lui, à la marge et très choquant alors que ces chiffres-là sont déjà atteints pour le granulat, qui représente 87,5% des besoins à l'échelle régionale. Il aimerait qu'il y ait davantage d'ambition sur ce point, avec des préconisations contraignantes.

Il propose que soit rajoutée une demande express concernant le recyclage et la sobriété nécessaire dans l'avis formulé ce jour.

M. SADDIER pense que l'ajout d'une phrase qui consisterait à dire que, par définition, avant d'aller chercher les nouvelles ressources ou de pérenniser des nouvelles ressources à tous les niveaux, il faut favoriser le recyclage, est possible.

M. BLAIN pense que cet ajout est très important.

M. SADDIER assure, au nom des élus présents, que la part du recyclage demandée est extrêmement importante dans tous les appels d'offres.

M. BLAIN indique qu'il en est très heureux, mais que c'est un problème qui persiste.

M. SADDIER lui suggère de faire confiance à la DREAL et à M. ROY. Il indique que le mot « bactériologie » sera rajouté dans l'avant-dernier paragraphe et demande à M. ROY, sous couvert de la DREAL, sa proposition de rajout concernant le recyclage.

M. ROY propose de rajouter un alinéa : « invite à ce stade à redéterminer les objectifs de production au regard des impératifs de sobriété en matière première ».

M. BLAIN précise que terme « recyclage » lui semble indispensable.

M. ROY propose la formule « Les objectifs de production et de recyclage ».

M. BLAIN accepte cette proposition.

M. ROY propose donc d'ajouter la formule suivante : « Les objectifs de production pour favoriser le recyclage au regard de l'impératif de sobriété en matière première ».

M. CHARRIE-THOLLOT précise, concernant le SDAGE et sa prise en compte dans les projets de carrières, qu'à sa connaissance, un juge administratif juge en l'état du droit existant au moment où il prend sa décision - et le SDAGE fait partie de cet état de droit. Il ne pense pas qu'une installation de carrière incompatible avec le SDAGE puisse avoir lieu et souhaiterait que la DREAL puisse le préciser.

M. SADDIER indique que pour les débats très techniques, un déjeuner est organisé après la réunion.

M. CHARRIE-THOLLOT indique que, pour ce qui est du recyclage, l'UNICEM est tout à fait d'accord. Il rappelle que 90 % des enrobés prélevés sur les routes sont réutilisés sur des nouvelles routes.

M. SADDIER remercie l'assemblée pour son intelligence collective. Il donne la parole à Mme la représentante de la DREAL.

Mme RONDREUX propose que, l'État étant porteur de ce schéma, ne prenne pas part au vote.

M SADDIER relève que le Comité de bassin a débattu et est très largement éclairé. Il soumet au vote de l'assemblée le projet de délibération amendé comme l'a proposé M ROY.

L'avis sur le projet de schéma régional des carrières Occitanie est adopté à l'unanimité.

M. SADDIER propose de reporter, compte tenu de l'heure, l'examen du point VIII de l'ordre du jour au prochain Comité de bassin du mois de décembre. Il donne la parole à M. ROY pour l'hommage qu'il s'apprête à rendre à Mme MAHE.

M. ROY signale le départ à la retraite, la semaine prochaine, de Françoise MAHE son assistante et l'assistante de Nicolas CHANTEPY. Il rappelle qu'elle a, à ce titre, contribué au quotidien de l'Agence, mais aussi à la préparation de ces différentes séances et des instances. C'est aujourd'hui son dernier comité de bassin et il lui semble important de l'applaudir pour la remercier.

M. SADDIER adresse, au nom du Comité de bassin, ses remerciements et clôt la séance Il invite M. Pascal BONNETAIN à rejoindre la tribune et rappelle aux membres du Conseil d'administration de l'Agence qu'ils doivent rester quelques minutes supplémentaires, puisqu'il s'agit pour le Conseil d'administration d'adopter définitivement la délibération sur les redevances qui a reçu ce matin l'avis conforme du Comité de bassin.

La séance est levée à 13h31.

SEANCE DU COMITE DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE DU 7 OCTOBRE 2022

LISTE DE PRESENCE

124/165 (68 présents et 56 pouvoirs)

Collège ÉLUS (66 représentants)

(Parlementaires, Régions, Départements, Communes, EPTB, Syndicats, Président de CLE)

42 voix (22 présents et 20 pouvoirs)

Membres présents du collège élus:

- Mme **BONILLA Claudine**, adjointe au Maire de Chambéry
- M. **BONNETAIN Pascal**, adjoint au Maire de Labastide-de-Virac
- Mme **CRESENS Annick**, conseillère départementale de la Savoie
- M. **DAVID Pascal**, délégué de l'EPTB Saône-Doubs
- Mme **DURAND Nicole**, maire de Lapeyrouse Mornay (26)
- Mme **DUVERNOIS Magali**, maire d'Exincourt (25)
- M. **FOREL Bruno**, président de SM3A – EPTB Arve
- Mme **GROSPERRIN Anne**, vice-présidente du Grand Lyon Métropole
- M. **HOAREAU Antoine**, adjoint au maire de Dijon
- Mme **JUSTE Christine**, adjointe au maire de Marseille
- Mme **LANDEVINE Agnès**, conseillère régionale Occitanie
- Mme **LOTTE Catherine**, Maire de Brussieu (69)
- Mme **MAGAN Marion**, conseillère départementale des Alpes de Haute Provence
- Mme **NOGUIER Bérengère**, vice-présidente du conseil départemental du Gard
- M. **PAUL Hervé**, vice-président de la métropole Nice-Côte d'Azur
- Mme **PHILIP Patricia**, maire de Fontaine de Vaucluse
- Mme **PRIGENT Perrine**, conseillère municipale déléguée à la ville Marseille
- M. **REAULT Didier**, conseiller communautaire de Marseille
- M. **REVOL René**, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole
- M. **SADDIER Martial**, président du conseil départemental de Haute-Savoie
- Mme **TRAMONTIN Céline**, présidente du SYMCRAU
- M. **WIGT Yves**, président du SMAVD – EPTB Durance

Membres absents ayant donné pouvoirs du collège élus

- M. **ALPY Philippe**, conseiller départemental du Doubs, a donné pouvoir à Mme **TRAMONTIN**
- M. **AMRANE Olivier**, président du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. **SADDIER**
- M. **ARNAUD Jean-Michel**, conseiller municipal de Tallard, a donné pouvoir à Mme **CRESENS**
- M. **CRAUSTE Robert**, maire du Grau du Roi, a donné pouvoir à M. **BONNETAIN**
- M. **CURTAUD Patrick**, vice-président du conseil départemental de l'Isère, a donné pouvoir à M. **SADDIER**
- M. **D'ETTORE Gilles**, maire de la ville d'Agde, a donné pouvoir à Mme **PRIGENT**
- M. **ESPITALIER Jacques**, maire de Quinson, a donné pouvoir à M. **WIGT**
- Mme **GILLY Michelle**, Maire de Saint Laurent sous Coiron, a donné pouvoir à M. **BONNETAIN**
- M. **GRAS Frédéric**, délégué de l'EPTB Gardons, a donné pouvoir à M. **PAUL**
- Mme **IRLES Jacqueline**, maire de Villeneuve de la Raho, a donné pouvoir à M. **REAULT**
- M. **LLOBET Guy**, maire de Collioure, a donné pouvoir à Mme **LANDEVINE**
- Mme **MARTIN Bénédicte**, vice-présidente du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Mm **TRAMONTIN**
- M. **MONDOLINI Jean-Claude**, adjoint au maire de Vitrolle, a donné pouvoir à Mme **CRESENS**
- Mme **OLMOS Anne-Sophie**, vice-présidente de Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à Mme **BONILLA**
- M. **PELLET Yvon**, vice-président du conseil départemental de l'Hérault, a donné pouvoir à Mme **PRIGENT**
- Mme **PONS Marie-Pierre**, EPTB Orb et Libron, a donné pouvoir à M. **WIGT**
- M. **SAUVAGE Jean-Michel**, conseiller municipal de Cannes, a donné pouvoir à Mme **LOTTE**
- Mme **VENTRON Amapola**, conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à M. **REAULT**
- M. **VIAUD Jérôme**, président de la CLE du SAGE de la Siagne, a donné pouvoir à M. **PAUL**
- M. **VIOLA André**, conseiller départemental de l'Aude, a donné pouvoir à Mme **NOGUIER**

Collège USAGERS NON-ÉCONOMIQUES (33 représentants)

25 voix (15 présents et 10 pouvoirs)

Membres présents du collège des usagers non-économiques :

- Mme BERNARDIN-PASQUET Annick, représentante de FNE Bourgogne
- M. BLAIN Pascal, représentant FNE Bourgogne-Franche-Comté
- Mme BOURDIN Anne, membre de CLCV Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme BRELY Christian, Président de la FDPPMA de la Drôme
- M. CAILLEBOTTE Philippe, membre du comité régional Rhône-Alpes canoë-Kayak
- Mme COLARD Françoise, membre d'UFC Que Choisir
- M. FAURE Jean-Louis, membre de la commission logement cadre de vie (CLCV)
- M. FORESTIER Nicolas, membre d'ASSECO CFTD
- M. GUILLAUD Gérard, président de la FDPPMA de Savoie
- M. GUIRAUD Jacques, membre d'UFC Que Choisir Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Mme LORENZI Frédérique, membre de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. PATIN Bernard, membre de FNE Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme POUMEY Jennifer, membre de Surfrider Foundation Europe
- M. PULOU Jacques, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme VIGNON Cathy, membre de FNE Languedoc-Roussillon

Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoirs

- Mme CARIOU Florence, canoë kayak, a donné pouvoir à M. CAILLEBOTTE
- M. DE LANGALLERIE François-Xavier, membre d'UNAF-URAF Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à M. PULOU
- M. DELMAS Michel, Président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie, a donné pouvoir à Mme LORENZI
- Mme LALET Nadège, FDPPMA de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. BRELY
- Mme LARGUIER Muriel, CESER Occitanie, a donné pouvoir à Mme VIGNON
- Mme MARCON Camille, FDPPMA de Saône et Loire a donné pouvoir à M. BRELY
- Mme MARAIS Julie, FDPPMA du Gard, a donné pouvoir à M. GUILLAUD
- M. ROSSI Luc, FDPPMA des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à M. PULOU
- M. ROUSTAN Claude, président FDPPMA des Alpes de Haute-Provence, a donné pouvoir à Mme VIGNON
- Mme WATT Hélène, directrice de la FDPPMA Isère, a donné pouvoir à M. GUILLAUD

Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)

24 voix (21 présents et 5 pouvoirs)

Membres présents du collège des usagers économiques :

- M. BAYARD Marc, président de l'association environnement industrie
- M. BEAL Michaël, fédération française d'aquaculture pisciculture Font Rome
- Mme BERNARD Josiane, responsable laboratoire et STEP des Teintures et Impressions de Lyon
- Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées Orientales
- M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambio Industries
- M. CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques, représentant UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes – directeur développement carrières Sté Eiffage
- M. CHASSAGNARD Cyril, Directeur régional Centre Est de Véolia eau France
- Mme DE MAULEON Nerte, vice-présidente des Caves Richemer
- M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
- M. DESTAINVILLE Dominique, Ingénieur indépendant agro-alimentaire
- M. D'YVOIRE Henry, sylviculteur, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme ENRICI Marie-Hélène, Rhodia opération
- M. GRAVIER Eric, directeur industriel des Papeteries Gemdoub
- M. GUILLOT Hervé, directeur EDF – Unité de production Méditerranée
- Mme GIUSSEPIN Véronique, chambre syndicale de métallurgie Haute-Savoie
- M. HERISSON Pierre, comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpe
- M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. LEVEQUE Patrick, chambre d'agriculture régionale des Bouches du Rhône
- M. PAYAN Jacques, Union française des industries pétrolières - délégué régional UFIP PACA
- M. PERRIN Nicolas, président de l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce de Saône-Doubs-Haut-Rhône
- M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la départementale d'agriculture de la Drôme

Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoirs

- Mme CUBADDA Béatrice, directrice générale de la société RTDH, a donné pouvoir à M. BAYARD

- M. DE BALATHIER Jean, directeur de coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme de MAULÉON DE BRUYÈRE
- M. DIVET Eric, directeur régional de la compagnie nationale du Rhône (CNR), a donné pouvoir à M. GUILLOT
- M. IVALDI Jean-Luc, directeur général de la société Canal de Provence, a donné pouvoir à M. GUILLOT
- M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom Specialities, a donné pouvoir à Mme GIUSSEPIN
- Mme PEREZ Laurence, directrice régionale Sud PACA de Suez eau France, a donné pouvoir à M. BOUCHER
- Mme ROUSSEAU Anne-Emmanuelle, directrice juridique de B.R.L, a donné pouvoir à M. BOUCHER
- Mme ROUSSIN Sandrine, vice-présidente de la chambre départementale d'agriculture du Jura, a donné pouvoir à M. ROYANNEZ

Collège ETAT (33 représentants)
(Préfets – Ministères - Établissements publics)
27voix (10 présents et 18 pouvoirs)

Représentants présents du collège de l'Etat

- Le directeur de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, délégué de bassin, est représenté par Mme Estelle RONDREUX
- L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT
- Le directeur de la DREAL Occitanie est représenté par M. Pierre VINCHES
- La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Mme Alice NÉRON
- Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Marie-Laure DOLY
- Le directeur de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M Daniel BEUZIT
- Le directeur général du BRGM est représenté par M. Stéphane BUSCHAERT
- La directrice du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, est représentée par M. J-Philippe DESLANDES
- Le directeur régional de l'agence de santé Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Christel LAMAT
- Le directeur de l'Office français de la biodiversité est représenté par M. Jacques DUMEZ

Représentants du collège de l'Etat absents ayant donné pouvoir

- Le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, M. Pascal MAILHOS, a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, Mme NÉRON
- Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Mme RONDREUX
- Le préfet de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Mme RONDREUX
- Le préfet de la région Occitanie a donné pouvoir à la DREAL Occitanie, M. VINCHES
- Le préfet maritime, a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, Mme NÉRON
- Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à la DREAL Occitanie, M. VINCHES
- Le directeur de la DREAL Grand Est, a donné pouvoir à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL ARA – M. PITRAT
- Le directeur de la DREAL PACA, a donné pouvoir à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL ARA – M. PITRAT
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes, Mme DOLY
- Le directeur de la DIRM Méditerranée, a donné pouvoir au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, M. DESLANDES
- Le directeur de la DRAJES, a donné pouvoir à l'ARS Auvergne –Rhône-Alpes, Mme LAMAT
- Le directeur de VNF a donné pouvoir à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Mme LAMAT
- Le directeur général d'IFREMER a donné pouvoir au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, M. DESLANDES
- Le directeur d'INRAE, a donné pouvoir à BRGM, M BUSCHAERT
- Le directeur du parc national de Port Cros, a donné pouvoir l'Office Français de la Biodiversité, M. DUMEZ
- Le directeur de la DRAAF Occitanie, a donné pouvoir à l'Office français de la Biodiversité, M. DUMEZ
- Le directeur du parc national des Ecrins, a donné pouvoir à BRGM, M BUSCHAERT
- Le directeur de l'office national des forêts (ONF), a donné pouvoir à la DRFIP, Mme DOLY

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

- M. Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Mme MONTGINOUL Marielle, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- M. Pierre-Edouard GUILLAIN, commissaire du Gouvernement auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- M. Thierry ROUSSET, DREAL Occitanie
